

Ecole publique Jean de La Fontaine
33410 CADILLAC

DATE : 03 11 2025

Horaire : 18h00 20h00

Inspection
Education Nationale
SUD ENTRE DEUX MERS

Téléphone :
05 57 57 35 38

Mél :
ce.0333384z@ac-
bordeaux.fr

43 Rue Cazeaux-Cazalet
33410 CADILLAC

Nom	Fonction	Présent (e)	Excusé (e)
Mme DUPRAT	Inspectrice de l'Education Nationale		X
M. DORE	Maire	x	
Mme LAULAN	1 ^{ère} Adjointe	x	
Mme. DUMEAU	Adjointe aux affaires scolaires	x	
Mme SOLIGON	Service des écoles, restauration scolaire	X	
Mme VIMENEY	Mairie de Omet		X
Mme HINNEWINKEL	Mairie de Donzac	X	
Mme FORET	Mairie de Gabarnac		X
Mme DUPART	Mairie de Monprimblanc		X
Mme DETCHESSAHAR	Mairie de Laroque		X
M.GASSIOT	Représentant parents d'élèves	X	
Mme DE FILIPPO	Représentant parents d'élèves	X	
Mme DAUGREILH	Représentant parents d'élèves	X	
Mme BARRIERE	Représentant parents d'élèves	X	
Mme DUBERN	Représentant parents d'élèves	X	
Mme BRISSET	Représentant parents d'élèves	X	
Mme EL GHAMMARTI	Représentant parents d'élèves	X	
Mme MARTIN HINCKER	Représentant parents d'élèves	X	
Mme BARAT	Représentant parents d'élèves	X	
Mme BERNARDET CHARRIERE (sup)	Représentant parents d'élèves		X
Mme RABALLAND (sup)	Représentant parents d'élèves		X
M.BERNARD (sup)	Représentant parents d'élèves		X
Mme DURDOS	Enseignante	X	
Mme RONDA	Enseignante	X	
Mme LINARES	Enseignant	X	
Mme LHERBIER	Enseignante	X	
M.DURRIEU	Enseignante	X	
Mme DENOAL-MAHIEUX	Enseignante	X	
Mme BROUILLAUD	Enseignante	X	
Mme MINET	Enseignante		X
M.WHITEAD	Enseignante	X	
Mme FRIGERIO	Enseignante		X
Mme DIAS	Enseignante		X
Mme DANIEL	Enseignante	x	
Mme LARRIEU	Enseignante	x	
Mme RICHER	Maîtresse spécialisée RASED	X	
Mme BIGNONNEAU	Maîtresse spécialisée RASED		x
Mme BRUGEROLLE	Psychologue scolaire RASED		X
Mme BOULIN	AESH		X
Mme CARDINAL MAHIEU	AESH		X
Mme GROTTI	AESH		X
Mme BONIN	AESH		X
Mme MAGNI	AESH		X
Mme DUCATILLON	AESH		X
Mme SOUDIEUX COLLONGUES	AESH		X
Mme EYQUEM	AESH		x
Mme MOSSION	Directrice	x	

1. Fonctionnement de l'école

a) Règlement du conseil d'école et règlement intérieur.

- Règlement du conseil d'école :

Les parents doivent faire parvenir les questions abordées au conseil d'école au plus tard 15 jours avant sa date. Le principe est d'apporter des réponses au conseil d'école. La formulation et le vocabulaire utilisés doivent être conformes aux règles du vivre ensemble.

Rappel : les parents suppléants ne votent que s'il y a des absents.

Lecture du règlement du conseil d'école :

Vote POUR à l'unanimité.

- Règlement intérieur

La scolarisation des enfants est obligatoire à partir de 3 ans, la fréquentation scolaire régulière est obligatoire, et les absences doivent être justifiées par téléphone, mail ou mot écrit dans le cahier de liaison.

L'instruction est obligatoire : il existe la possibilité de faire l'école à la maison si le dossier est déposé à la DSDEN. Sous 15 jours, s'il n'y a pas d'avis contradictoire, c'est accepté.

Il existe un croisement entre les infos de la mairie et celles de l'école pour savoir si tout le monde est scolarisé.

La relation parents / enseignants est essentielle au progrès et à la sérénité des élèves. Le dialogue doit être privilégié.

Lecture du règlement intérieur

Vote POUR à l'unanimité.

b) Charte de la laïcité et charte de la diversité

- Charte de la laïcité

La charte de la laïcité rappelle l'égalité entre filles et garçons, et l'aspect personnel et non ostentatoire des croyances de chacun.

Lecture de la charte

Il est possible de signaler par internet un manquement à cette charte grâce au lien <http://eduscol.education.fr/cid129894/le-formulaire-atteinte-a-la-laicite.html>

- Charte de la diversité

La diversité se définit comme un ensemble de personnes qui diffèrent les unes des autres et qui constituent la communauté nationale. Au regard de cela, l'inclusion intègre l'acceptation et la prise en compte de tous dans leur singularité.

c) Protocole harcèlement

Vous pouvez trouver sur le site du gouvernement le protocole national qui est commun à tous les établissements du 1^{er} degré. Il en existe également un au niveau de la circonscription qui est un outil nous aidant à prendre en compte les situations signalées comme étant potentiellement des situations de harcèlement. Nous disposons de différents outils, du nom des interlocuteurs que nous pouvons contacter en cas de questions et comment procéder pour analyser une situation pouvant être potentiellement harcelante.

d) Présentation du personnel enseignant, RASED, ATSEM, Aesh

L'école de Cadillac fait partie de la circonscription Sud Entre Deux Mers dont l'inspectrice est Mme DUPRAT.

Enseignants	niveaux	Effectifs + inclusions	ATSEM	AESH
Nadège MOSSION	Directrice Enseignante PS-MS (jeudi-vendredi)			
Marion RONDA	PS – MS (lundi/mardi)	26	Alexa BONET	
Marie DURDOS	PS – MS.-.GS	26	Agnès DUBREUILH	
Catherine LINARES	GS-CP	21 dont 1 ULIS	Julie SOLIGON	
Carole LHERBIER	CP-CE2	20 dont 1 ULIS		
Pauline MINET(remplacée par Mme LARRIEU)	CE1	23 dont 2 ULIS		
Nicolas DURRIEU	CE2-CM1	22 dont 2 ULIS		
Marine BROUILLAUD	CM1 CM2	24 dont 3 ULIS		
Nicolas WHITEAD	CM1-CM2	24 dont 3 ULIS		
Clémence DENOUAL-MAHIEUX	ULIS ECOLE	12		AESH Co Marie – Ange BOULIN Ingrid CARDINAL-MAHIEU Lihuen GROTTI
Lise FRIGERIO	ZIL			
Virginie DIAS	BD			
Mathilde LARRIEU	BD ASH			
Eugénie DANIEL	BD			
Marine RICHER	enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante relationnelle (RASED)			

Céline BIGNONNEAU	enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique (RASED)		
Anne BRUGEROLLE	Psychologue scolaire (RASED)		

e) Effectifs et répartition

Actuellement, l'école compte 189 élèves, répartis en 8 classes + le regroupement ULIS. 23.625 élèves en moyenne par classe.

La répartition des élèves dans les classes est définie en conseil des maîtres, en fin de l'année scolaire précédente. Elle est revue quelques jours avant la rentrée en fonction des départs et arrivées survenus pendant l'été. Elle fait l'objet d'une concertation collective, qui prend en compte de nombreux paramètres et en particulier les projets pédagogiques des enseignants, le profil des élèves....

f) Sécurité à l'école (exercices incendie et PPMS)

Les exercices obligatoires sont intégrés au parcours citoyen des élèves. La police municipale est toujours associée aux différents exercices.

- Exercice Incendie mardi 23 septembre à 10h00 => les enseignants avaient été prévenus. Evacuation rapide et dans le calme.
- PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) aux risques majeurs (ex : tempête, risques toxiques...) exercice à programmer avant les vacances de février
- PPMS intrusion réalisé le 07 octobre avec scénario se cacher. Cet événement est présenté en classe en amont pour limiter les effets anxiogènes. Il prépare les élèves à acquérir certains réflexes. 2 consignes principales sont données : fuir de l'école ou se confiner/cacher. Le scénario utilisé cette année a été se cacher.

Ce qui est important c'est que les enfants puissent réagir correctement au scénario proposé. Ils doivent distinguer les différentes alarmes.

Nous sommes en Plan Vigipirate « urgence attentat » donc les attroupements devant l'école sont interdits, les sacs peuvent être contrôlés à l'entrée et l'accès peut être refusé.

La police municipale est présente certains jours devant l'école ou à la demande de la directrice.

g) Budget mairie

Fournitures scolaires	39€/élève	
Sorties (transports/bus essentiellement)	3000 €	
Papier	1000 €	
Livres bibliothèque	300 €	
RASED	1000 €	

La mairie participe également aux frais du « savoir nager » (entrée au spadium et transport) mais aussi aux projets de la communauté de commune.

h) Coopérative scolaire

Nous commençons l'année avec un compte à 4700 euros. Les cotisations de début d'année sont en cours.

2. Communication

a) Parents /Enseignants

Le cahier de liaison est le même pour tous les élèves de l'école. Privilégier le cahier de liaison pour la communication et la prise de rendez-vous. Les enseignants le consultent tous les jours. Une réunion pour présenter le fonctionnement de classe est proposée chaque année, rapidement après la rentrée. D'autres entrevues pourront être programmées au cours de l'année pour faire le point sur l'évolution de votre enfant

=> en maternelle, avec les parents de PS en particulier

=> en élémentaire, pour rendre le LSU (Livret Scolaire Unique) ou les évaluations nationales du CP au CM2.

b) Parents /Direction

La directrice est déchargée de ses fonctions d'enseignante 2 jours par semaine : le lundi et le mardi. Pas de secrétaire => laisser un message sur le répondeur de l'école au 05-56-62-65-54 ou par mail e.cadillac@ac-bordeaux.fr.

c) Parents / Mairie

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le personnel de mairie du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 15h à 17h et le samedi de 9h à 12h. Téléphone : 05-57-98-02-10 ou par mail au secretariat@cadillacsurgaronne.fr

Mme SOLIGON s'occupe plus particulièrement du temps dévolu à la pause méridienne (donc à la restauration scolaire) et dorénavant de la garderie. Elle peut être jointe au 06-21-83-45-91 ou par mail à drh@cadillacsurgaronne.fr.

Il est important de prévenir la mairie lorsque l'enfant ne mange pas exceptionnellement à la cantine mais aussi pour la gestion de la garderie.

3. Projets et vie de l'école

a) Axes généraux du projet d'école (validité de 4 ans / il va être repensé cette année)

	Objectifs à développer
--	------------------------

Langage écrit (en lien avec le collège)	Améliorer les compétences des élèves dans le domaine de la langue écrite Travailler sur la méthodologie narrative (savoir résumer, ordonner de façon chronologique, la narration...) Enrichir et catégoriser le bagage lexical
Parcours du citoyen	Apprendre à s'ouvrir aux autres et à se décentrer Apprendre à s'autoréguler au cours d'un conflit Se construire dans une démarche citoyenne, comme individu responsable et éco-responsable.
La mutualisation des outils et des procédures en mathématiques	Manipuler pour construire le nombre en tant que quantité Apprendre à le décomposer afin d'avoir de solides acquis pour accéder à l'abstraction de ce nombre Permettre une meilleure compréhension des problèmes.

b) Présentation de la continuité pédagogique et des manuels en lien avec projet d'école ou non

- Benely School : plateforme numérique que nous utilisons sur 2 classes (PS MS et PS MS GS). C'est un espace numérisé en ligne, réservé aux enseignants et aux parents qui permet de communiquer facilement et de partager la vie de classe (photos, informations, chansons...) L'abonnement, précédemment gratuit, est devenu payant et c'est désormais la mairie qui prend en charge les frais. Nous l'en remercions.
- Manuel lecture Méthode d'apprentissage syllabique. L'entrée se fait par le graphème (correspondance grapho-phonologique) En début d'année 2 graphèmes sont étudiés par semaine. Les mots-outils sont appris par cœur. Les élèves s'entraînent sur un fichier d'exercices.
- Anglais Plateforme en ligne Pony tail, payée par la mairie. Cela permet un accès à de nombreuses ressources autour d'un thème (vidéos, podcasts, poèmes...) Pour les cycle 3
- MHM Méthode Heuristiques de Mathématiques (favorise la manipulation) Les séances sont conçues pour enchaîner des exercices sur des domaines différents
- Grammaire au jour le jour Cette méthode se base sur des textes littéraires ou documentaires. Il y a une différenciation par niveaux. Elle propose des exercices de transposition pour manipuler la langue.

c) Projets de classe en lien avec le projet d'école

- Au fil de l'eau PS-MS Cotéac Sois et t'es toi. Mené en partenariat avec la compagnie de théâtre l'Aurore (accompagner les élèves autour des émotions, de la confiance en soi : atelier de philosophie, théâtre et expression corporelle, marionnettes...)
- Médiathèque : pour la classe de PS-MS, Visite de la médiathèque de Podensac le 9 juin. Accueil pour présenter le lieu. Lecture par les bibliothécaires.
- Piscine Les CP et les CM2 vont au Spadium de Langon tous les lundis matin, entre 10h et 12h. Sur place, ils profitent d'une séance de 35 minutes. Les élèves ont été évalués en début de cycle par le maître-nageur puis répartis en 5 niveaux (entre 6 et 10 élèves). Des parents accompagnateurs IEB, qui ont fait une journée de formation, sont présents. Le cycle se termine le 8 décembre, après 10 séances. Pour la plupart des CM2 l'attestation du savoir nager sera délivrée.
- La chorale concerne les classes de la Petite Section au CP (70 élèves). Cela a lieu le lundi de 16h à 16h30. Un répertoire de chansons, des exercices de percussions corporelles, de jeux de rythme et de voix sont proposés.
- Défi Ma petite planète C'est un jeu pour sensibiliser au respect de la planète. Toutes les classes peuvent s'engager de la petite section au cm2. Les défis se déroulent sur 3 semaines au printemps, en classe et à la maison (sur la base du volontariat)
- Cross du collège Les CM2 ont participé à une course d'endurance après un cycle d'apprentissage le 16 octobre. Ils devaient courir 1 km en même temps que les 6èmes (qui couraient eux 2 kms). Il n'y avait pas de classement. Cela a aussi permis une visite rapide du collège.
- Grande lessive. C'est une installation artistique éphémère qui se base sur un thème commun. Les œuvres sont suspendues à des fils pour être montrées aux parents, le jour du café des parents. Le thème était Jour et nuit, réfléchir la lumière

- Des délégués de classe du CP au CM2 ont été élus le 16 octobre. Le parcours citoyen, la démocratie commence à l'école. Un conseil des délégués aura lieu prochainement. Les délégués viendront ensuite rencontrer la mairie pour proposer des idées

4. Parcours de l'élève

a) Dispositif d'aide

(1) **APC** : Aides pour difficultés passagères en français et maths

Elles ne s'adressent pas à tous les élèves, ont pour but de remédier à des difficultés passagères mais également en donnant le goût d'apprendre. Elles sont soumises à l'accord des parents car s'ajoutent aux 24h de classe hebdomadaires.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES	JOURS	HORAIRES
Aide dans les Apprentissages (difficultés passagères)	Mardis et/ou jeudis et/ou vendredi	12h à 12h30 (CE2 CM1 CM2) ou 13h20 à 13h50 (CP CE1)
Langage	Mardis et/ou jeudis et/ou vendredi	13h20 à 13h50 (PS MS et GS)

(2) **PPRE** => Programme personnalisé de réussite éducative

=> C'est un document élaboré pour un élève qui risque de ne pas maîtriser toutes les compétences du socle commun. Il synthétise les actions, les adaptations mises en place pour l'aider dans ses apprentissages sur une période définie. Il aide à dépasser des difficultés ponctuelles. Il permet le suivi des élèves au fil des années, savoir quelles ont été les difficultés traitées et celles qui sont non résolues.
Une dizaine sur l'école

(3) **PAP** => plan d'accompagnement personnalisé

=> le PAP permet d'aider quand il y a des problèmes de dys (trouble de l'apprentissage). Il est établi au premier degré, mais suit l'enfant dans le second degré (il précise les aménagements particuliers). Il ne relève pas du handicap, donc ne dépend pas de la MDPH. Le but est de faire le lien entre tous les intervenants que l'enfant rencontre. Il est établi par le médecin scolaire et donne des pistes aux enseignants pour les aménagements pédagogiques.

(4) **RASED**

Si les difficultés persistent, le RASED peut intervenir.

Le réseau intervient sur 3 RPI (regroupements scolaires) et une dizaine d'école. Il est complet à Cadillac avec 3 personnes :

- Psychologue scolaire (aide à l'analyse d'une situation, fait le lien entre les parents et les enseignants, peut proposer des bilans / aide à préparer des orientations quand c'est nécessaire) Elle peut recevoir des parents à leur demande pour un entretien personnalisé.
- Enseignante à dominante pédagogique (aide à donner du sens aux apprentissages, notamment lorsqu'il y a des difficultés persistantes => après les APC et les PPRE)
- Enseignante à dominante relationnelle (aide les élèves à adopter un statut d'élève)

Elles prennent en charge des difficultés scolaires et de comportement. Elles ont la possibilité de prendre en charge des petits groupes d'élèves de manière ponctuelle ou de co-intervenir en classe.

(5) **Pôle ressources de circonscription**

C'est une entité composée de tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école : conseillers pédagogiques, maîtres formateurs, enseignants référents, personnels spécialisés du RASED et des ULIS, enseignants des dispositifs pour les élèves allophones et les enfants du voyage, personnels sociaux et de santé. Il émet des propositions d'aide et peut permettre de prendre des décisions plus rapidement. Il est piloté par l'inspecteur. Il peut aider pour orientations, demandes d'AESH.

(6) **Pôle ressource départemental**

Il est composé de personnalités encore plus spécifiques, pour tenter de résoudre des problématiques qui n'ont pas pu être solutionnées avec les autres dispositifs.

b) Présentation du dispositif ULIS-école

Les élèves sont désormais inscrits dans leur classe d'inclusion. Dans le dispositif. Unité Locale d'Inclusion Scolaire – il y a 12 élèves en situation de handicap du CP au CM2. En fonction de leurs difficultés, ils passent un temps plus ou moins important dans l'ULIS. Ils sont, le reste du temps scolaire, dans leur classe d'inclusion, qui correspond à leur classe d'âge. Les enfants suivent maths et français dans le dispositif ULIS et les autres matières dans leur classe. Du matériel spécifique et une aide individualisée sont mis au service de ces élèves. L'équipe ULIS est composée d'une enseignante coordinatrice, d'une AESH collective et de 2 AESH mutualisées. Ces enfants ont des emplois du temps scolaires adaptés (en fonction des soins en dehors de l'école) A la fin de la scolarité élémentaire, une orientation ULIS collège est souvent proposée.

5) Questions des parents

ECOLE

- Quelle est la conduite à tenir lorsque l'on récupère un enfant pour un rendez-vous médical ?

=> Une décharge doit être signée en cas de maladie ou de rendez-vous médicaux pour tous les élèves de l'école sur le temps de classe.

Seuls les élèves ayant un PPS (Plan Personnalisé de Scolarisé) établi dans le cadre d'un dossier MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées), peuvent sortir de l'école pour suivre leurs soins sans signer de décharge à chaque fois.

- Est-il prévu une sensibilisation aux dangers du harcèlement et à l'importance du consentement. Si oui, avez-vous prévu des dates ?

=> L'école participe à la journée nationale « Non Au Harcèlement » du jeudi 06 novembre. Des activités adaptées à l'âge des enfants seront dispensées dans chacune des classes de l'école.

- Des voyages scolaires sont-ils prévus cette année ?

=> cf compte rendu

- Savez-vous déjà quand aura lieu la photo de classe ?

=> Ce matin, les photos de groupe et individuelles ont été faites pour les classes de PS-MS, PS-MS-GS, CE1, CE2-CM1. Demain matin, passeront les 4 classes restantes et le dispositif ULIS ainsi que les fratries.

- Serait-il possible de connaître les projets de cette année pour les différentes classes ?

=> Cf compte rendu

COMMUN

- Tout comme l'année dernière, des jeux à caractère homophobe circulent dans l'école, notamment à la cantine. Nous l'avons déjà signalé l'an dernier aux enseignants, et nos enfants nous ont bien dit que cela avait été évoqué en classe. Serait-il possible d'y être vigilant sur les temps de cantine et de garderie également ?

=>

- Lors d'un précédent conseil d'école, il avait été dit que vous manquiez parfois de temps pour les transmissions entre le personnel municipal et l'équipe enseignante. Serait-il possible de mettre en place un outil comme un cahier de transmissions, afin que des informations importantes, comme des blessures ou autres, ne soient pas oubliées

=> Un cahier d'incidents de la pause méridienne se trouve près du photocopieur et est consultable par tous.

- Serait-il possible d'informer les familles dès que vous disposez de l'information, pour toute absence liée à un mouvement de grève, formation, etc ?

=> Cela est déjà le cas.

- Où en êtes-vous concernant l'équipement des trousse de soins et de premier secours ? Avez-vous pu réintégrer des compresses froides ? Le personnel de la mairie qui encadre nos enfants y a-t-il accès ?

=> L'équipement est complet, la mairie a fourni le stock nécessaire. Tous les personnels y ont accès.

- Serait-il possible de prévoir un petit stock de goûters à date de péremption longue (compotes) en cas d'incident ?

=> Un petit stock sera prévu pour dépanner.

- Les périodes de canicule vont être récurrentes et de plus en plus précoces dans la saison. En fin d'année les élèves ont dû manquer l'école à cause de cela. Nous savons qu'il y a des ventilateurs dans les classes mais cela ne semble pas suffisant. Pensez-vous faire des installations afin d'éviter que les élèves manquent l'école ?

=> Un réaménagement des classes (isolations, rideaux thermiques, ventilateurs en plafonnier...) devra être abordé par la nouvelle équipe municipale, une réflexion est déjà amorcée par la commission scolaire.

MAIRIE

- Est-ce que des aménagements sont prévus pour la sécurité des enfants aux abords de l'école ?

=> Nous sommes une des rares écoles où les enfants ne sortent pas sur une rue ouverte à la circulation. Route de Branne, un feu rouge récompense sera installé.

- Quels investissements la mairie a-t-elle prévu de faire sur l'école ? Réfection de peinture, insonorisation de salle de classe ou du préau, matériel informatique, de sport... ?

=> Une programmation au niveau des services techniques va être faite. Les travaux de la zone calme ont été chiffrés. L'isolation phonique (abaissement des plafonds) va être étudiée

- Serait-il possible de mettre en place un temps d'étude sur la garderie du soir ? le personnel n'aurait pas besoin d'être formé pour une continuité pédagogique car ce ne sont que des révisions, et nous-mêmes, parents, n'avons aucune compétence particulière pour le faire.

=> Des bénévoles (enseignants en retraite par exemple) vont être sollicités.

- Les quantités à la cantine sont-elles les mêmes pour les enfants de 3 ans que pour les enfants de 10 ans, ou sont-elles adaptées à leurs besoins nutritifs ? Ont-ils la possibilité de se resservir ? Comment se passe concrètement le temps de repas ?

=> Le grammage pour les maternelles est un peu moindre. Les sociétés de restauration suivent les normes préconisées par la loi Egalim. C'est le cuisinier qui prépare les quantités.

- Est-ce qu'il serait envisageable pendant la pause méridienne de proposer des jeux adaptés aux enfants pour qu'ils puissent jouer en autonomie, ne nécessitant pas trop d'encadrement. Comme des livres, des coloriages, puzzles, jeux de cartes, ballons, échasses, cerceaux, musique...Ce qui permettrait peut-être moins d'énervement et/ ou de frustration

=> *Ils font du coloriage librement, ils peuvent jouer au ballon. Quand la zone calme sera aménagée, des jeux pourront être installés.*

- Dans le compte rendu du 04 novembre 2024, nous avons demandé une révision des tranches tarifaires de la cantine dans le cadre du dispositif à 1€. Vous nous aviez alors indiqué que ce point serait réexaminé à la rentrée prochaine. Pourriez-vous nous préciser ce que la mairie prévoit à ce sujet et quelles nouvelles tranches de tarification sont envisagées, notamment afin de réduire l'écart entre les repas à 1€ et ceux à 3.46€ et ainsi être au même niveau que nos communes voisines ?

Par ailleurs, nous souhaiterions savoir si la mise en place d'un tarif dégressif pour les fratries est également prévu ?

La mairie participe en partie au coût de la cantine. Il y a obligation d'avoir 3 tranches de prix. Si des familles sont vraiment en difficulté, la mairie dans le cadre du CCAS s'en occupe au cas par cas

Procès-verbal rédigé par : Mme Durdos

La séance est levée à : 20h05

Date du prochain conseil d'école : **lundi 2 mars 2026**

Nadège MOSSION
Directrice

